LA QUESTION MAROCAINE

Interview démentie de M. Bülow

Berlin, 2 mai.

Une note officieuse dit, à propos d'une interview du comte de Bülow publiée par un journal français, que le chancelier n'a pas reçu contempo dernier de journaliste étranger.

Importantes entrevues

Paris, 2 mai.

L'ambassadeur d'Allemagne, prince Radolin, a eu une longue entrevue avec M. Rouvier, et a été ensuite reçu en audience par le roi d'Angleterre.

Nous avons de source autorisée que l'entrevue a été très animé et qu'au déjeuner chez M. Staudah, le roi Edouard a déclaré que les nuages qui obscurcissaient l'horizon lui semblaient dissipés.

Errolsouli chasse les pillards

Tanger, 2 mai.

Errolsouli a brûlé le douar de Rhamla appartenant aux principaux pillards de la route de Tanger à Rikser, et a complétement dispersé ces pillards.

Les Manifestations de Toulon

Protestations des officiers et des commerçants. — Procès en perspective.

Toulon, 2 mai.

On dit qu'à la suite des incidents d'hier, le groupe radical du Conseil municipal, dont la majorité est socialiste, va démissionner.

Parmi les ingénieurs des constructions navales qui ont été malmenés hier par les ouvriers de l'Arsenal prenant part à la manifestation, on cite MM. Gernier, Ripoche et Pesteion.

Le *Petit Var* déclare que l'Union des chambres syndicales ouvrières doit être considérée comme étant restée étrangère à l'organisation des manifestations d'hier soir.

Il se confirme que le préfet maritime, sur l'invitation du ministre de la marine, vient de donner l'ordre de faire une enquête sur les incidents qui se sont produits à la sortie de l'arsenal, ainsi que sur ceux qui ont signalé à la porte l'arrivée du directeur des constructions navales et des ingénieurs en officiers.

Il paraît que des ordres très sévères ont été donnés. Le préfet maritime a fait procéder au recensement des absences dans l'arsenal maritime. Le chiffre des absents n'est élevé à 1.933 sur environ 6.000 ouvriers.

Le municipalité représentée par le premier adjoint en l'absence du maire est venue témoigner au préfet maritime du regrets réitérés ou incidents qui se sont produits le 1er mai.

En raison des injures et des outrages commis le 1er mai, à l'encontre des officiers des armées de terre et de mer et des ingénieurs qui ne faisaient que passer dans les rues de Toulon, les officiers de l'escadre ont demandé à l'amiral Gourdon de ne pas avoir à participer à la fête du combat naval fixé qui doit avoir lieu dimanche à Toulon. Le commandant en chef de l'escadre a approuvé leur abstention.

Le Syndicat des commerçants et industriels a rédigé l'affiche suivante, qui sera placardée demain, en réponse à celle dans laquelle M. Escaraïgue maire, blâmait les auteurs des désordres.

A la population toulonnaise

Le maire de Toulon, après avoir laissé, le 1er mai, le commerce toulonnais soumis aux pires excès, affiche aujourd'hui une protestation ondoyante, espérant peut-être détourner les responsabilités et pallier le désastreux effet produit par son incroyable inaction. Le Syndicat des commerçants a le devoir d'informer la population qu'il laissera chacun des responsabilités encourues et qu'il va étudier les mesures propres à sauvegarder les intérêts du commerce toulonnais.

De nombreux procès vont être intentés à la ville en demandes d'indemnité.

Le départ d'Edouard VII

Paris, 2 mai.

On a appris officiellement, à 5 h. 1/2, que le roi partira demain matin, pour Londres, à 11 h. 45 ; à moins toutefois que l'état de la mer dans la Manche ne soit pas trop mauvais, ou dans ce cas, il partira demain matin à 5 heures, par deux télégrammes adressés l'un de Calais, l'autre de Douvres.

LES GRÈVES

A Auray

La maison d'un patron assiégée

Auray, 2 mai.

La grève des ébénistes qui dure depuis vingt jours, à Auray, vient d'entrer dans une phase aiguë. Tout paraissait calme quand, hier, vers onze heures du soir, quelques grévistes armés de gourdins, se concentrèrent dans l'ombre des ruelles, puis se dirigèrent vers la demeure de M. Le Roux, patron ébéniste, demeurant rue de la Caserne. Profitant de l'obscurité et du mauvais temps, ils résolurent à passer inaperçus. Arrivés devant l'habitation, ils se mirent à en faire le siège, puis cherchèrent à pénétrer de vive force dans l'intérieur, en brisant portes et fenêtres.

Déjà ils y avaient réussi, quand les gendarmes d'Auray, au nombre de cinq, survinrent, et cherchèrent à dégager l'immeuble Le Roux ; mais, trop peu nombreux, ils durent aussitôt songer à leur propre défense. Ils étaient bientôt succombés sous le nombre, quand on s'entre eux qui pu se dégager et prévenir la poste du bataillon du 116e de ligne et le gendarmerie, détachée en renfort depuis le début de la grève. Dix-sept gendarmes arrivèrent en plus vite et mon sous efforts, résolurent à dégager leur collègues.

Le poste de 116e survenait sur ces entrefaites, mais la situation restait néanmoins sérieuse. Des cris de mort étaient proférés, quand deux compagnies de 116e, baïonnette au canon, se mirent en devoir de barrer les rues envahissantes. Les grévistes prirent alors la fuite. L'émotion est considérable en ville.

A Chicago

Bataille sanglante entre syndiqués et non syndiqués

Chicago, 2 mai.

Les cambrioleurs grévistes syndiqués ont tiré hier à plusieurs reprises sur les non-syndiqués. Par deux fois des bagarres ont éclaté près de l'Audiotorium-Hôtel.

La police a dû se porter en nombre des endroits menacés, qu'une foule de 5.000 personnes

[illegible] ont [illegible] leurs bâtons et leurs revolvers et ont même chargé à plusieurs reprises leurs agresseurs. Des maisons occupées par des bureaux, les ouvriers, les presses-papier et toute espèce de projectiles pleuvaient sur les malheureux. De nombreux coups de feu ont été échangés.

Une personne a été tuée et une quarantaine ont été blessées dans le conflit d'hier dans les rues.

Les cambrioleurs ont remporté la victoire par suite de la décision de l'Association des propriétaires de ne pas livrer de marchandises aux maisons qui sont marquées sur la liste des grévistes. Le nombre des cambrioleurs et des ouvriers des autres ateliers en grève s'élève à six mille.

Le président de l'Union des charretiers a déclaré aussi, dans une interview, que si les patrons armaient de fusils ceux hommes non syndiqués, les grévistes s'armeraient aussi, ce qui est légal pour les uns l'étant aussi pour les autres.

Jim Farley, le champion à briser de grèves a, qui récemment, avec son contingent permanent de travailleurs prêts à remplacer les grévistes, mit fin en trois jours à la grève du métropolitain de New-York, a été appelé par les patrons de Chicago afin de rendre le même service au public. Il vient d'arriver avec se petite armée d'antigrévistes et espère avoir raison de la grève dans une semaine. Jim Farley va affronter avec intrépidité cette mission qui n'est pas sans danger ; il est couvert de cicatrices, de blessures reçues dans les troubles ouvriers où il est intervenu.

La police de Chicago promet d'être chaude. Malgré le déploiement des forces de police, le passage dans certaines rues est devenu dangereux, même en pleine jour. Les grévistes jettent des bombes d'acide et coupent le jarret des chevaux.

Demain
SIX PAGES

Chronique électorale

Elections municipales d'Armentières

Liste du parti Républicain

Nous recevons à la dernière heure communication des documents suivants, que nous nous empressons d'insérer et sur lesquels nous reviendrons demain.

CHERS CONCITOYENS,

Vous avez à élire le Conseil municipal et il dépend de vous, par le choix que vous ferez de ses représentants de voir cesser ou tout au moins d'atténuer toutes les difficultés graves fondes dont souffre actuellement notre ville et qui finiraient par compromettre irrémédiablement son avenir si elles se prolongeaient.

Depuis dix ans, les hommes de rieux Parti Républicain se sont volontairement tenus éloignés volontairement de la vie publique, ils ont prouvé qu'ils n'étaient animés d'aucune ambition personnelle et s'ils revinrent aujourd'hui devant vous, c'est qu'ils ont la conviction de remplir un devoir. Des hommes d'opinion moyenne pourraient seuls, en effet, rendre à notre ville le calme dont elle a tant besoin.

L'ardeur et la sincérité de nos sentiments démocratiques ne seront contestées par personne et nous contribuerons toujours, dans la mesure de notre influence, à sauver le mieux possible mais résolus de la République vers l'idéal de Justice et de Liberté qu'elle s'est imposé.

Dans une ville où la liberté politique et religieuse a trop souvent été méconnue, nous pouvons revendiquer hautement l'honneur d'avoir assuré pleinement l'exercice de ces libertés essentielles.

Voilà nos titres à la confiance des électeurs d'opinion avancée.

Aux autres, à ceux qui bien à tort s'affrolent trop facilement à chaque pas que la République fait dans la voie du progrès, nous demandons s'ils peuvent croire que nous noyons moins intéressés qu'eux au maintien de l'ordre. Nous avons trop de confiance dans le bon sens des électeurs pour insister sur ce point.

L'existence de Petit Commerce devient de plus en plus difficile et de sa prospérité dépend, pour une large part, celle de la ville tout entière ; c'est dire qu'en administrateurs sérieux et de bons des intérêts qui nous sont confiés, nous nous emploierons dans la mesure de nos attributions à aider au relèvement de commerce local et à assurer son indépendance.

ELECTEURS,

La tâche qui incombera à la future administration municipale sera lourde. Le loi sur les boissons hygiéniques, dont il n'était au pouvoir de personne de différer l'application, et des événements malheureux que tout le monde a déplorés, ont créé à notre ville une situation financière difficile.

Pour sortir de cette situation embarrassée, il faut que ceux à qui vous accorderez votre confiance puissent être assurés du concours bienveillant de l'administration supérieure : *Seule, des hommes d'opinions franchement républicaines comme nous pouvons se flatter de l'obtenir.*

Nous ne chercherons pas à vous éblouir par un programme ambitieux, d'autant plus aléatoire qu'on le bourre de promesses souvent irréalisables.

Nous savons que nous nous adressons à des électeurs conscients de leurs devoirs : c'est à leur raison et non à leurs passions que nous faisons appel.

Nous ne voulons pas nous livrer à des polémiques violentes, à des personnalités injurieuses comme celles qui fatiguent depuis trop longtemps l'opinion publique.

Nous offrons aux électeurs armentiérois la possibilité d'affirmer sur ce programme nettement républicain leur ferme volonté d'établir dans notre ville un régime de tranquillité et de large tolérance.

Nous attendons avec confiance leur jugement.

Nous avons fait notre devoir de bons citoyens, que les électeurs fassent le leur.

Vive la République !

Candidats :

MM. CHAS, Henri, industriel.
DECHERF, Louis, industriel, enc. adj.
LESCROART, Paul, brasseur.
BAILLIEZ, Jean, ing. des Arts et Mes.
CAPELIER, J.-Bte, noteur de briques.
CARON, Gustave, tourc. en bois, c. s.
CHARDON, Emile, doct., dir. de l'Asile.
CONTENT, Cyrille, prof. au Collège.
DELANNOY Clovis, tailleur.
DUHOT Henri, industriel.
DUPONT Henri, tisseur.
GEORGE Henri, tisseur.
JOURNÉE Casimir, contr. de tissage.
LEFEBVRE Victor, empl. de comm.
LONGEVILLE Louis, industriel.
PERSYN Hector, détaillant de tabac.
PICAVET Constant, empl. de comm.
POTEL Adolphe, ancien conseiller.
ROTRU Georges, menuisier, c. prud.
SARRE Auguste, tisseur, enc. comm.
TONNEL Louis, neg. en laines, c. c.
VERDIEZ Jules, rentier.
WARLE Carlos, tailleur.
LARRU Edmond, dir. de l'Ecole prof.
FORDAN Charles, propriét., a. comm.
VILLARD Joseph, industriel.

leurs bâtons et leurs revolvers et ont même chargé à plusieurs reprises leurs agresseurs. Des maisons occupées par des bureaux, les ouvriers, les presses-papier et toute espèce de projectiles pleuvaient sur les malheureux. De nombreux coups de feu ont été échangés.

Une personne a été tuée et une quarantaine ont été blessées dans le conflit d'hier dans les rues.

Les cambrioleurs ont remporté la victoire par suite de la décision de l'Association des propriétaires de ne pas livrer de marchandises aux maisons qui sont marquées sur la liste des grévistes. Le nombre des cambrioleurs et des ouvriers des autres ateliers en grève s'élève à six mille.

Le président de l'Union des charretiers a déclaré aussi, dans une interview, que si les patrons armaient de fusils ceux hommes non syndiqués, les grévistes s'armeraient aussi, ce qui est légal pour les uns l'étant aussi pour les autres.

Jim Farley, le champion à briser de grèves a, qui récemment, avec son contingent permanent de travailleurs prêts à remplacer les grévistes, mit fin en trois jours à la grève du métropolitain de New-York, a été appelé par les patrons de Chicago afin de rendre le même service au public. Il vient d'arriver avec se petite armée d'antigrévistes et espère avoir raison de la grève dans une semaine. Jim Farley va affronter avec intrépidité cette mission qui n'est pas sans danger ; il est couvert de cicatrices, de blessures reçues dans les troubles ouvriers où il est intervenu.

La police de Chicago promet d'être chaude. Malgré le déploiement des forces de police, le passage dans certaines rues est devenu dangereux, même en pleine jour. Les grévistes jettent des bombes d'acide et coupent le jarret des chevaux.

Conseil Général du Nord

Séance du Mercredi 3 Mai 1905

Les séances est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Bernard Ellien, président.

M. Vincent, préfet du Nord, est présent.

Tous nos série de rapports sont cotés sans observation.

Les enfants assistés

M. Deloffre, au nom du 2e bureau rapporte au vœu de M. Flament, relatif aux enfants assistés. Le projet de règlement de service élaboré par M. le Préfet doit donner satisfaction à l'auteur du vœu.

M. Flament se déclare satisfait tout en insistant avec énergie pour que les enfants pauvres, qu'ils soient naturels ou légitimes, soient traités de même façon.

Exposition de houblons

Le Conseil alloue une subvention à forfait de 500 francs au Comité de l'Exposition de houblons de Douai, pour 15 participation du département aux dépenses de cette exposition évaluées à 3000 ou 3500 fr.

Les habitations à bon marché

M. Deloffre, rapporteur, demande, au nom du deuxième bureau, qu'on élève de trente cents francs le crédit de quinze cents francs affecté aux habitations à bon marché.

Il sollicite aussi une subvention de deux cents francs en faveur des sociétés qui se sont constituées pour la création de jardins ouvriers et indique la répartition qui serait faite des sommes accordées.

M. Ghesquière voudrait que les crédits soient affectés à des sociétés véritablement philanthropiques et non à des sociétés spéculatrices. Les subventions ne devraient aller par exemple qu'aux sociétés des jardins ouvriers qui donnent le terrain gratuitement.

M. Deloffre déclare que cette proposition est bien dans les idées du 2e bureau.

M. Dehan ajoute que la Commission des habitations à bon marché a écarté absolument toutes les entreprises qui paraissaient agir par esprit de lucre.

M. Ghesquière pour justifier son inquiétude, signale le cas de la Société immobilière de Lille qui s'est fait accorder sous l'Empire, au taxé de 4 p. 0/0 qu'elle continue à percevoir.

M. Deloffre. — La société de ce genre ne saurait être aidée par le Conseil général.

M. Gerin. — Les sociétés que nous subventionnons doivent être établies d'après un modèle de statuts type imposé par l'Etat. C'est une garantie.

Tout le monde étant d'accord, les conclusions du rapport de M. Deloffre sont adoptées.

Les entrepreneurs de bâtiments

M. Herbo, rapporteur du 2e bureau, propose de renvoyer à l'examen des diverses compétents divers vœux émis par la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de la ville de Lille, pour qu'un rapport sur les questions soulevées lui soit remis à la session d'août.

La chasse aux faisans

Au nom du deuxième bureau, M. Herbo lit un rapport demandant que l'ouverture de la chasse aux faisans soit fixée à la même date que l'ouverture de la chasse aux autres gibiers.

Le rapport est adopté.

Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien insister auprès de M. le Ministre de l'agriculture pour que satisfaction soit donnée à un vœu.

Le démembrement de Lille

M. de Montalembert, au nom du 2e bureau, propose de renvoyer des services compétents le vœu de M. Ghesquière demandant le démembrement total de Lille et le vœu de M. Tribourdeux, réclamant le démembrement partiel.

M. Tribourdeux fait remarquer qu'il ne demande que le démembrement de la partie comprise entre la porte St-André et la porte Louis XIV. Ces travaux ne sont pas de nature à alarmer nous des habitants de Lille qui redoutent que le démembrement général ne leur soit préjudiciable. La fusion de Fives et de St-Maurice avec la ville à laquelle ils appartiennent pour les charges budgétaires ne peut que favoriser les intérêts généraux. C'est également l'avis de l'Union commerciale de Lille avec le président de laquelle M. Tribourdeux s'est mis d'accord.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Vote de subsides

Le Conseil vote les subsides suivants :

200 francs destinés à l'achat de médailles à accorder aux lauréats du tournoi d'escrime organisé le 25 juin 1905 par l'Académie du Nord.

2000 francs au Congrès des instituteurs de France qui doit se tenir à Lille en 1906.

3000 francs à titre de subvention au profit de la Société de Secours mutuels dite « Association des Gardes-Champêtres du Nord ».

205 francs à attribuer à titre de gratification à des gardes champêtres de l'arrondissement de Cambrai pour l'année 1905.

Chaire de physique industrielle

On sait que l'autorité académique avait demandé pour donner satisfaction au Conseil général, qui voulait une chaire de physique industrielle à la Faculté des sciences, une allocation annuelle de 1.000 fr., destinée à élever de 5 000 à 6.000 fr. le traitement du chargé de cours et cinq annuités de 1.000 fr. pour l'organisation du laboratoire.

M. Tribourdeux, au nom du 2e bureau, déclare que celui-ci propose d'accorder l'allocation de 1000 fr. mais de refuser les 5000 fr. supplémentaires.

M. Dehan assure que l'auteur du vœu, M. Delesne, lui a déclaré se rallier aux conclusions du 2e bureau. Le rapport est adopté.

Routes forestières

M. Degroote, au nom du 4e bureau, demande le renvoi aux services compétents du vœu de M. Deloffre, concernant la circulation publique sur la route forestière de Préaux-en-Bois à Bouchemont.

M. Deloffre donne sur son vœu quelques explications complémentaires. L'administration des forêts a fait percer dans la forêt de Mormal des routes dont on ne peut se servir qu'avec autorisation spéciale. Ce n'est vraiment pas de notre temps, dit l'honorable conseiller.

M. Degroote. — L'administration des forêts est une administration à part.

M. Deloffre. — Nous le savons et s'est pour faire cesser cette anomalie que nous avons déposé notre vœu. Voulez-vous une preuve des singulières prétentions de cette administration ? Les paysans qui veut ramasser les feuilles mortes dans la forêt doivent payer un droit de deux francs. Nous avons demandé l'accession de cette dîme. On nous répond aujourd'hui — après six mois de réflexions — par une fin de non recevoir. C'est abominable. Nous reviendrons à la charge tant que nous obtiendrons satisfaction.

Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

M. Guillain se nom de la commission spéciale (6e et 3e bureau) du boulevard et des tramways, donne lecture d'un très long rapport proposant la substitution pour l'établissement de rester départemental de tramway, de la société « Le Central électrique Lille-Roubaix-Tourcoing », à M. Mongy, sous le réserve suivante :

1° Le compte de remboursement des avances faites par la concessionnaire sera vérifié par l'Administration.

Le Conseil général délègue à la Commission départementale les pouvoirs nécessaires pour accepter définitivement le cahier des charges, dans la limite du chiffre de 101.000 fr. proposé par M. Mongy.

M. Mongy et l'assemblée générale des actionnaires devront accepter le montant fixé par la Commission départementale. Le dossier ne sera soumis à l'Administration supérieure, pour être adressé au Conseil d'Etat, qu'après remise de cette acceptation.

2. La même assemblée générale des actionnaires devra accepter au nom de la Société l'accord intervenu entre M. Mongy et le département au sujet du terme de la remise de la plateforme de boulevard au 1er mai 1907.

Le décret du 15 novembre 1902 rappelait que la Compagnie « Le Central électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » se pourra, sous peine de déchéance, engager son capital directement ou indirectement, dans une opération entre que la construction et l'exploitation du réseau déclaré d'utilité publique par le décret du 22 février 1904, tous y croit dès présentement autorisés par décret rendu au Conseil d'Etat.

M. Ghesquière demande si la société offre toutes les garanties nécessaires pour recevoir du département l'importante concession accordée à M. Mongy ? Qu'est-ce que l'Union des ouvrages des Travaux Publics ? N'y a-t-il pas là une importante spéculation ?

S'il y a lieu au membre de la Société Mongy qui puisse me renseigner, dit M. Ghesquière, je serais bien heureux.

M. Vandamme. — Vous me regardez et par conséquent vous m'invitez à parler. Or, tout c'est lui en grand jour, je n'ai rien à ajouter au rapport.

M. Vandamme désunonce rand compte des négociations qui ont abouti à la substitution de la société nouvelle à la société Mongy.

Tous les versements ont été faits à date fixe, régulièrement.

Même si dans l'avenir la Société ne pouvait continuer l'affaire, le département n'y perdrait rien puisqu'il garderait les 2 millions versés et pourrait remettre en adjudication la tramway qui ne manquerait pas de preneurs.

M. Ghesquière. — Je ne connais pas bien toutes ces questions financières, mais je fais mes réserves et je réserve contre la concession.

M. Guillain affirme que rien ne peut inquiéter le département ni le Conseil général.

Quoiqu'il puisse arriver, les intérêts du département sont absolument sauvegardés.

M. le Préfet. — L'Union des tramways s'intervient qu'en seconde main, soit je ne le conseille pas. Je ne vote que le Central électrique qui a versé le cautionnement de 2 millions exigé par le Conseil. Les concurrents, s'il y en a, ne pourraient pas dire que la construction du boulevard et du tramway est masqué de publicité.

Les capitaux français n'ont pas se la energie d'entreprendre l'affaire, ils n'ont pas en confiance. Il en est pas qu'ils préfèrent capitaux étrangers d'apporter en France des capitaux qui suivent eux, sont perdus d'avance. Nous ne sont pas à connaître les moyens financiers employés par les concessionnaires.

Pour ma part je ne suis pas plus initié sur les questions d'émissions que M. Ghesquière lui-même et ne vous pas faite. Ce que je sais c'est que le département a voulu un boulevard et un tramway. Ils les aura et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui le Conseil général trouverait que le succès est trop belle.

M. Guillain parle dans le même sens.

On passe au vote sur les conclusions du rapport qui sont adoptées à l'unanimité moins une voix, celle de M. Ghesquière, seu camarade et voisin Brifaut, votant avec la majorité et les deux autres socialistes MM. Selle et Fiévet étant absents.

Les conditions du travail

M. Ghesquière, reprend le parole à propos des conditions du travail imposé aux ouvriers du boulevard et du tramway.

Le département protège tous les ouvriers qu'il emploie. Je demande que le Conseil Général montre la même humanité pour les hommes que ses entreprenant vont employer.

M. Guillain. — Ainsi que je l'ai dit deux mon rapport, nous n'avons plus le droit de rien changer au cahier des charges de concession. Quand nous avons demandé aux concessionnaires s'ils consentiraient à introduire les clauses désirées par le Conseil général, ils ont déclaré n'en tenir au cahier des charges, mais spontanément ont promis de faire à leurs ouvriers des conditions avantageuses.

M. Ghesquière. — Si nous n'avons plus le droit de rien changer au cahier des charges nous pouvons charger le Préfet de tenter d'obtenir, sous forme d'avenant, des avantages pour les ouvriers.

C'est ainsi que l'ancienne Municipalité de Lille a agi avec la Compagnie des tramways de Lille, à propos des heures de travail, des salaires, des retraites.

Je demande que M. le Préfet soit autorisé à entreprendre des pourparlers avec la société pour qu'elle fasse de même.

M. Guillain. — Que M. le Préfet amène la Compagnie à des sentiments qu'elle dit avoir, personne ne pourrait s'opposer. Cependant je ferai remarquer à M. Ghesquière que le concessionnaire ne construisit pas le boulevard. Il ne pourrait donc être question que du personnel d'exploitation.

M. Ghesquière. — Exactement comme aux tramways de Lille. J'espère que M. le Préfet aura de son influence morale auprès de la Compagnie.

M. le Préfet. — Les conseils que je pourrais donner seraient sans valeur si je ne pouvais toujours l'appuyer du pouvoir. Par conséquent il faut avant tout que le Conseil général discute la proposition faite l'an dernier par M. Ghesquière concernant les conditions de travail des carriers que nous employons nous mêmes. Nous sommes d'accord, M. Ghesquière ?

M. Ghesquière reste muet.

M. le Préfet insiste. — Nous sommes d'accord ?

M. Ghesquière. — Pas du tout. (Rires).

M. le Préfet. — Ah ! je te croyais ! Ce qui prouve qu'on se dès illusions à tout âge. (Rires).

Le pont de Tourcoing

La question ajournée hier à la demande de M. Ghesquière est rapportée par M. Guillain.

Les conclusions en sont ainsi conçues :

Le Conseil :

1° Autorise l'établissement d'un pont-levant de 11 m. de largeur à la rencontre du boulevard de Lille à Roubaix et à Tourcoing et du canal de Tourcoing, étant entendu que les ouvrages de la manœuvre hydraulique provisoirement de la distribution d'eau des villes de Roubaix et de Tourcoing et de Croix devra servir à la charge de la ville de Tourcoing.

2. Décide que les 167.000 francs nécessaires en paiement des dépenses de cet ouvrage seront prélevés sur les ressources du budget spécial de la route départementale N° 37 de Lille à Roubaix et à Tourcoing, sauf à augmenter ses crédits de 1907 d'une somme égale si la nécessité se est reconnue.

3. Autorise le Service vicinal à présenter des commissions de gré à gré pour l'exécution des travaux.

4. Délègue à la Commission départementale les pouvoirs nécessaires pour approuver les projets définitifs et les commissions de gré à gré.

M. Ghesquière demande qu'on fixe les conditions du travail pour le maçonnerie du pont.

M. le Président fait remarquer que si le Conseil décide dès aux de ces prochaines années d'imposer, d'une façon générale, des conditions spéciales du travail à tous les ouvriers occupés pour le compte du département comme du pont de Tourcoing ce profiteront.

M. Guillain appuya ces observations.

M. Ghesquière s'y rallie et le rapport est adopté.

Les expéditions à la gare de Lille

M. Le Glay, au nom du 5e bureau, rapporte le vœu de M. Ghesquière relatif à la fermeture des bureaux d'expédition en grande vitesse à la gare de Lille, soit dès 6 ou 7 heures. Le 5e bureau propose la fermeture à huit heures précises, quel que soit le nombre des personnes non servies.

M. Ghesquière commente son vœu. Des ouvriers, des garçons de courses envoyés aux colis-postaux à la fin de la journée, y entendent quelquefois jusqu'à 9 h. 1/2 ou 10 heures. Ce sont des heures qui ne leur sont pas payées par les patrons.

MM. Legley et Barrois-Brame répondent que tout le 5e bureau s'est ému de ces révélations et qu'il est d'avis qu'il faut y mettre on terme. Le moyen qu'il propose leur paraît le meilleur. A huit heures sonnant le guichet sera fermé et les retardataires renvoyés de bonne mine.

M. Buisnart voudrait qu'on ajoute ce vœu que la Compagnie devrait augmenter son personnel.

M. Barrois-Brame croit qu'elle le fera tout naturellement.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Vœux divers

M. Flament, rapporteur (5e bureau).

Le Conseil émet les vœux suivants :

Que les travaux pour l'établissement des lignes de tramways de la Carre de Lille à Hallemmes par le Mont-de-Terre et du Pont-Vauban au Boisson soient exécutés dans la plus bref délai possible.

Que la compagnie du Nord installe un guichet de distribution de billets sur les quais de la gare de Lille.

Que les compagnies des tramways de Lille soit autorisée à faire franchir par ses voitures le P. N. de la ligne de chemin de fer du Nord de Lille à Bondues.

Qu'un abri couvert soit établi à la halte de Rouges-Barres, Vaste-Rue.

La prochaine séance est fixée à jeudi à 2 heures.

La réunion dans les bureaux aura lieu à 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 30.

LA REGION

Les Ministres à Lens

Les fêtes organisées à Lens, à l'occasion de le venue le lundi de la Pentecôte de M. Bienvenu-Martin et Russ, ministres de l'instruction publique et de l'agriculture, s'annoncent comme devant être brillantes.

Un banquet est organisé celle des Associations, à 2 heures, sous la présidence des ministres.

Le prix de la cotisation est fixé à 7 francs. Les adhésions doivent parvenir dans le délai bref délai chez M. Dewimille, receveur municipal 42, rue Decroombecque, le nombre des places étant limité.

TERRIBLE ACCIDENT à Vermelles

Aux mines de Béthune — Deux morts et un blessé

Hier matin les mineurs Charles Mullet, Charles Legrand et Cavelier, étaient occupés à faire sauter des mines dans le fond de la fosse n° 6 des mines de Béthune, quand soudain une cartouche 31 explosive avant que les ouvriers aient eu le temps de s'éloigner. Les deux premiers ont été tués. Leur cadavre horriblement brûlés ont été placés dans des corcueils et remontés au jour. Le troisième est assez grièvement blessé ; il a été conduit à l'hôpital de Béthune où le docteur Hanseval lui a prodigué les soins que réclamait son état. Sa vie n'est pas en danger.

Dès qu'on apprit cette triste nouvelle, les femmes, enfants et parents des mineurs occupés à la fosse n° 2, se sont dirigés vers l'entrée de l'établissement pour savoir si un des leurs n'était pas dans le nombre des victimes.

On a informé les familles éprouvées avec tous les ménagements qu'il y a lieu de prendre en une aussi triste circonstance. La douleur de ces braves gens faisait peine à voir.

LA BELGIQUE

Violent incendie à Templeuve

Une ferme détruite — 15.000 francs de dégâts

Mardi vers minuit, le veilleur de l'église Notre-Dame, à Roubaix, signaleit à la caserne des pompiers un incendie dans le direction du Trois-Ponts.

Les sapeurs-pompiers se transportèrent en toute hâte dans cette direction avec le grand dévidoir et une pompe à vapeur, mais ils ne tardèrent pas à rejoindre leur hôtel ; le feu désorrit une ferme à plusieurs kilomètres de Roubaix, sur le territoire belge, au hameau de Crombrea, à Templeuve.

Cette ferme, plus que centenaire, appartenait à MM. Boscat frères et sœurs.

Malgré la promptitude des secours, le feu qui s'était déclaré dans la grange pleine de blé et d'avoine, gagna rapidement toute la ferme qui, à une heure du matin, ne formait plus qu'un immense brasier, d'une superficie de douze cents mètres carrés.

Les dégâts, tant en ce qui concerne les récoltes que l'immeuble, sont évalués à 15.000 francs.

Dernière Heure

Les Massacres de Varsovie

Varsovie, 3 mai.

Cette nuit, 21 cadavres ont été transportés au cimetière. Des forces considérables de cavalerie, de police avaient été mobilisées. Des collisions sans grande importance ont eu lieu ces divers points. Toutes les fabriques chôment.

Surtaxe d'octroi à Aniche

Paris, 3 mai.

L'*Officiel* publie ce matin une loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'octroi à l'octroi d'Aniche.

Conseil supérieur du Travail

Paris, 3 mai.

Le Conseil supérieur du Travail se réunira en session extraordinaire, de lundi 29 juin au samedi 1er juillet 1905, pour le classation de le rapport sur le délai-congé.

RETRAITES DES EMPLOYÉS des Bureaux de Bienfaisance

Paris, 3 mai.

Un décret rende au Conseil d'Etat 2ze les conditions dans lesquelles les employés des établissements généraux de bienfaisance ont droit à pension.

Soldats maltraités en révolte

Pérpignan, 2 mai.

Soixante et ce hommes appartenant à le 105e compagnie du 22e d'infanterie, en garnison à Châtellerault, ont quitté le caserne hier soir après le soupe et se sont dirigés vers Venerolle. Les motifs demandant à changer de compagnie ou le déplacement du capitaine Badelle. Ils se plaignent d'une mauvaise nourriture, d'une privation de permissions, de le sévérité du capitaine. Aucun gendé n'a suivi les mutins.

Les soldats sont rentrés à le caserne ce matin à onze heures.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 3 mai.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1898 à 1/2 p. c. à primes, 101.95 c. — Bruxelles 1903 à 1/2 p. c. à primes, 102.25 c/s. — Bruxelles Maritime 1897 2 p. c. à primes, 90.— c/s.

Charbonnages. — Anderlues 732.50 — Arcadienne 1500 — Bernissart 528.50 — Bois d'Avroy 702.50 — Boringe-Centrol 622.50 — Charbonnage belges 841.25 — Chevallerez 1512.50 — Courcelles-Nord 1150 — Concorde 1650.— — Couchant de Flénu 160.— — Grand-Bonsoir 300.— — Grande Machine à fac 2945.— — Houssu 1946.— — H.-H. Chatelet 230.50 — Marchienne 720.— — Marie-Aout 1910.— — Noel-Sart-Culpart 1580.— — Nord de Charleroi 277.50 — Réunis de Charleroi 1475.— — Sacré Madame 3475.— — Trieu Kaisin 824.50.

Industries diverses. — Produits chimiques de Droogenbosch 2360 — Soc. artific. de Tubize 1/10e pri. 465.— — Soc. artific. de Tubize 1/10e ord., 465.— —

Aciéries. — Baume (forges et laminoirs) 140.— — Marcinelle 257.50 — Sambre-et-Moselle 340.50 — Sarrebruck 2450.— —

Eins. — Asturienne des Mines 4355.— —

Actes et Paroles

Sous ce titre, le *Réveil du Nord*, par l'organe d'un « citoyen » arrivé juste à point, et que nous serions heureux de connaître, cherche à être désagréable au *Progrès* :

A propos du Premier Mai, dit-il, un citoyen que la logique paraît préoccuper, nous demande une réponse à la question suivante :

« Expliquez-moi comment le *Progrès du Nord* peut reprocher au Maire de Lille d'avoir refusé des sanctions et des secours à la Fête des Travailleurs en n'accordant pas aux employés des jardins municipaux le congé sollicité par eux, puisque ce jourcel a fait, fait aussi, travailler le Dimanche Mai aussi bien les équipes de jour que les équipes de nuit ».

L'honorable citoyen qui nous pose cette question se trompe d'adresse. C'est au *Progrès du Nord* et non à nous qu'il lui faut poser la question.

Evidemment ! C'est à nous que la question aurait dû s'adresser. Mais ne faut-elle pas admirablement dans les colonnes du *Réveil l'Et*, la preuve, c'est que tout en disant qu'elle « se trompe d'adresse », ce journal s'empresse de la publier avec autant de plaisir que si elle avait été écrite dans ses bureaux.

Pourtant, nous ne lirons pas prétexte de l'erreur d'adresse pour nous faire. Il est certain que le municipalité aurait été bien inspirée en donnant satisfaction aux désirs des ouvriers de la ville et le *Progrès* peut exprimer cet avis sans manquer à la logique, allendu que son personnel ne lui a pas demandé de chômer le 1er mai, et qu'il n'avait pas le droit de lui imposer un congé forcé.

LILLE

DOUBLE SUICIDE dans une chambre d'hôtel

Mystérieux voyageurs. — Deux cadavres. — Champagne et charbon

Deux voyageurs, un homme et une femme, descendus le mois dernier à l'hôtel Lecomte, rue de Vieux-Marché-aux-Moutons, il, ont été trouvés hier soir asphyxiés dans leur chambre.

Les deux désespérés séjournaient à l'hôtel depuis le 18 avril ; ils s'étaient inscrits sous les noms de Léon Lenoir, 27 ans, cordonnier, et Léonie Dreux, 25 ans, rentière ; ils occupaient la chambre n° 9, au deuxième étage.

Depuis leur arrivée, les deux voyageurs n'avaient fait hors de leur chambre que de courtes absences ; leur mine était celle de deux amoureux décorlément absorbés dans leur idylle, jaloux de leur tranquillité et peu soucieux de causer leur entourage avec voisins.

Mardi soir, ils avaient gagné leur chambre, fait monter une fine collation et fermé leur porte à clef : le personnel de la maison, accoutumé à leurs leçons, ne s'étonna point de voir que le lendemain, la chambre demeurait obstinément close et muette.

Pourtant, vers huit heures du soir, cette particularité fait par intriguer un garçon : les provisions commandées la veille avaient été épuisées depuis longtemps ; l'on claire même dit commander à manger et l'on pour tout seul ne nourrit pas son homme, ni sa femme.

Cette judicieuse réflexion détermina le garçon à prévenir M. Lecomte ; celui-ci, résolument, alla heurter la porte ; n'obtenant aucune réponse, il n'hésita pas le garçon à la rechercher d'un agent de police.

Lorsqu'on eut fait sauter la serrure, on vit un spectacle macabre : sur le lit bouleversé, à peine couverte par les draps défaits, les deux voyageurs en chemise, semblaient goûter un sommeil réparateur ; l'homme, un grand et beau garçon reposait sur le dos, le bras passé sous la nuque de sa compagne ; leurs bouches souriaient d'un sourire apaisé.

Près du lit, les restes d'une petite collation jonchaient la table ; plusieurs bouteilles de champagne étaient vides ; en dépit de gourmandise satisfaite, de volupté repue, de lassitude heureuse.

Un détail suffit à rendre lugubre ce spectacle : le premier abord ainsi bouché des tampons de papier bouch